|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/681** | | Le 22 juillet 2014 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT‑R participant aux travaux de la  Commission d'études 5 des radiocommunications** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Réunion de la Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de terre),  Genève, 10-11 novembre 2014** | |
|  |
|  |
|  | | |

# 1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 5 de l'UIT‑R aura lieu à Genève, les 10 et 11 novembre 2014, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 5A, 5B, 5C et 5D (voir les Lettres circulaires [5/LCCE/50](http://www.itu.int/md/R00-SG05-CIR-0050/en) et [5/LCCE/51](http://www.itu.int/md/R00-SG05-CIR-0051/en)).

La réunion de la Commission d'études se tiendra au Siège de l'UIT, à Genève. La session d'ouverture aura lieu à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite des contributions | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 5 | 10-11 novembre 2014 | Lundi 3 novembre 2014 à 16 h 00 UTC | Lundi 10 novembre 2014  à 9 h 30 (heure locale) |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 5 est reproduit dans l'Annexe 1. Les Questions attribuées à la Commission d'études 5 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG05/fr>

## 2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6)

Trois projets de nouvelle Recommandation et quatre projets de Recommandation révisée sont proposés pour adoption par la Commission d'études 5 à sa réunion.

Conformément au § 10.2.2.1 de la Résolution UIT‑R 1-6, les titres et les résumés des projets de Recommandation révisée sont donnés dans l'Annexe 2.

## 2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 5A, 5B, 5C et 5D organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, comme décrit au § 10.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6 (voir aussi le § 2.3 ci‑dessous), s'il n'y a pas d'objection de la part d'un Etat Membre participant à la réunion.

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-6, l'Annexe 3 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précèdent la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

## 2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (voir le § 2.2 ci-dessus).

# 3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 5 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-6.

Les membres sont encouragés à soumettre des contributions (y compris des révisions, des addenda et des corrigenda aux contributions), de manière à ce qu'elles soient reçues douze jours civils avant le début de la réunion. Les contributions doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 h 00 UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus**. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT‑R 1‑6, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

[rsg5@itu.int](mailto:rsg5@itu.int)

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission d'études 5 dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsg5/ch>

# 4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web, dont l'adresse figure ci‑après, créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable:

<http://www.itu.int/md/R12-SG05.AR-C/en>

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R12-SG05-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

En accord avec le Président de la Commission d'études 5, **la réunion se déroulera sans document papier**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé, au deuxième sous-sol de la Tour ainsi qu'au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique ([servicedesk@itu.int](mailto:servicedesk@itu.int)) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

# 5 Participation à distance

Afin de faciliter la participation à distance aux réunions de l'UIT-R, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues, grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web.

# 6 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription préalable aux manifestations de l'UIT-R est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés. Il a été demandé à chacun des Membres de l'UIT-R de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les formalités d'inscription,   
y compris des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, lesquelles devront également être soumises par ce coordonnateur au cours de la procédure d'inscription en ligne. Les personnes souhaitant s'inscrire à une manifestation de l'UIT-R devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour l'entité qu'elles représentent. On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet des formalités d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](http://www.itu.int/en/ITU-R/information/events)

François Rancy  
Directeur

**Annexes**: 3

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1  
  
Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 5   
des radiocommunications

(Genève, 10-11 novembre 2014)

**1** Ouverture de la réunion

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Désignation du Rapporteur

**4** Compte rendu de la réunion précédente (Document [5/9](http://www.itu.int/md/R12-SG05-C-0097/en)7)

**5** Examen des résultats des travaux des Groupes de travail

**5.1** Groupe de travail 5A

**5.2** Groupe de travail 5B

**5.3** Groupe de travail 5C

**5.4** Groupe de travail 5D

**6** Examen des résultats des travaux du Groupe d'action mixte 4-5-6-7

**7** Examen d'autres contributions (s'il y a lieu)

**8** Etat d'avancement des textes élaborés par la Commission d'études 5

**9** Liaison avec d'autres Commissions d'études, le CCV et les organisations internationales

**10** Calendrier des réunions

**11** Divers

A. HASHIMOTO  
 Président de la Commission d'études 5   
 des radiocommunications

Annexe 2  
  
Titres et résumés des projets de Recommandation révisée proposés   
pour adoption à la réunion de la Commission d'études 5

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[ANT ROT] Document [5/102](http://www.itu.int/md/R12-sg05-c-0102/)

**Effets de la variabilité de la rotation d'antenne sur le couplage d'antenne   
pour l'analyse des brouillages des radars**

Cette Recommandation décrit les effets de la rotation d'antenne sur le couplage d'antenne pour l'analyse des brouillages et de la compatibilité.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[IMT.OOBE BS] Document [5/108](http://www.itu.int/md/R12-sg05-c-0108/)

**Caractéristiques génériques des rayonnements non désirés des stations de base utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT évoluées**

Cette Recommandation donne les caractéristiques génériques des rayonnements non désirés (rayonnements non essentiels et rayonnements hors bande) des stations de base utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT évoluées.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[IMT.OOBE MS] Document [5/109](http://www.itu.int/md/R12-sg05-c-0109/)

**Caractéristiques génériques des rayonnements non désirés des stations mobiles utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT évoluées**

Cette Recommandation donne les caractéristiques génériques des rayonnements non désirés (rayonnements non essentiels et rayonnements hors bande) des stations mobiles utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT évoluées, à utiliser pour établir les bases techniques de la circulation mondiale des terminaux des IMT évoluées.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.2003 Document [5/105](http://www.itu.int/md/R12-SG05-C-0105/en)

**Systèmes hertziens à plusieurs gigabits fonctionnant au voisinage de 60 GHz**

Cette révision vise à actualiser les informations concernant les normes de l'IEEE et de la WGA. Les informations concernant les normes de l'ETSI ont été corrigées.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1638 Document [5/106](http://www.itu.int/md/R12-SG05-C-0106/en)

**Caractéristiques et critères de protection applicables aux radars de radiolocalisation et aux radars de radionavigation aéronautique fonctionnant dans les bandes de fréquences comprises entre 5 250 et 5 850 MHz,   
à utiliser pour les études de partage**

Cette révision vise à supprimer les paramètres techniques des radars météorologiques (Tableau 2) qui figurent déjà dans la Recommandation UIT-R M.1849 (2007) et à ajouter ou modifier les paramètres techniques de plusieurs nouveaux radars qui ne sont pas des radars météorologiques. Elle vise aussi à harmoniser le format de cette Recommandation avec le nouveau format.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1827 Document [5/107](http://www.itu.int/md/R12-SG05-C-0107/en)

**Lignes directrices relatives aux prescriptions techniques et opérationnelles applicables aux stations du service mobile aéronautique (R) (SMA(R)) limité aux applications de surface dans les aéroports dans la bande 5 091-5 150 MHz**

La révision vise à tenir compte des éléments suivants:

a) la suppression par la CMR-12 de l'attribution au service mobile aéronautique pour les systèmes de sécurité aéronautique; et

b) la souplesse supplémentaire accordée au service mobile aéronautique (R) tout en maintenant la compatibilité avec le service fixe par satellite exploité dans la même bande.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1579-1 Document [5/110](http://www.itu.int/md/R12-sg05-c-0110/)

**Circulation mondiale des terminaux de Terre des IMT**

Cette révision vise à ajouter les bases techniques pour la circulation mondiale des terminaux des IMT évoluées. Elle vise en outre à apporter quelques modifications mineures d'ordre rédactionnel.

Annexe 3  
  
Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 5A, 5B, 5C et 5D tenues   
avant la réunion de la Commission d'études 5 et pour lesquels   
des projets de Recommandation pourraient être établis

Groupe de travail 5A

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1076 – Systèmes de communication sans fil pour les malentendants (Annexe 11 du [Document 5A/543](http://www.itu.int/md/R12-WP5A-C-0543/en))

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M.2009 – Normes relatives aux interfaces radioélectriques à utiliser pour les systèmes de radiocommunication destinés à la protection du public et aux opérations de secours en cas de catastrophe dans certaines parties des bandes des ondes décimétriques conformément à la Résolution 646 (Rév.CMR-12) (Annexe 13 du [Document 5A/543](http://www.itu.int/md/R12-WP5A-C-0543/en))

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M.2015 – Dispositions de fréquences pour les systèmes de radiocommunication destinés à la protection du public et aux opérations de secours en cas de catastrophe dans les bandes d'ondes décimétriques conformément à la Résolution 646 (Rév.CMR-12) (Annexe 14 du [Document 5A/543](http://www.itu.int/md/R12-WP5A-C-0543/en))

Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[MS 14.5-15.35 CHAR] – Caractéristiques et critères de protection applicables aux systèmes du service mobile fonctionnant dans la gamme de fréquences 14,5-15,35 GHz (Annexe 16 du [Document 5A/543](http://www.itu.int/md/R12-WP5A-C-0543/en))

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1824 – Caractéristiques des systèmes de radiodiffusion télévisuelle en extérieur (TVOB), de reportage d'actualité électronique (ENG) et de production électronique sur le terrain (EFP) du service mobile à utiliser pour les études de partage (Annexe 17 du [Document 5A/543](http://www.itu.int/md/R12-WP5A-C-0543/en))

Document de travail en vue d'un avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[V2X] –Normes relatives aux interfaces radioélectriques pour les communications entre véhicules et de véhicule à infrastructure pour les applications des systèmes de transport intelligents (Annexe 19 du [Document 5A/543](http://www.itu.int/md/R12-WP5A-C-0543/en))

Groupe de travail 5B

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1174‑2 – Caractéristiques techniques des appareils utilisés sur les navires pour les communications de bord dans les bandes comprises entre 450 et 470 MHz (Annexe 14 du [Document 5B/636](http://www.itu.int/md/R12-WP5B-C-0636/en))

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M.493‑13 – Système d'appel sélectif numérique à utiliser dans le service mobile maritime (Annexe 11 du [Document 5B/636](http://www.itu.int/md/R12-WP5B-C-0636/en))

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M. 541-9 – Procédures d'exploitation des systèmes d'appel sélectif numérique à l'usage du service mobile maritime (Annexe 12 du [Document 5B/636](http://www.itu.int/md/R12-WP5B-C-0636/en))

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M. 585-6 – Assignations et utilisation des identités dans le service mobile maritime (Annexe 13 du [Document 5B/636](http://www.itu.int/md/R12-WP5B-C-0636/en))

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1460-1 – Caractéristiques techniques et d'exploitation et critères de protection des radars de radiorepérage fonctionnant dans la bande 2 900-3 100 MHz (Annexe 15 du [Document 5B/636](http://www.itu.int/md/R12-WP5B-C-0636/en))

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1464-1 – Caractéristiques des radars de radiolocalisation, et caractéristiques et critères de protection applicables aux études de partage des radars de radionavigation aéronautique et des radars météorologiques du service de radiorepérage fonctionnant dans la bande 2 700-2 900 MHz (Annexe 16 du [Document 5B/636](http://www.itu.int/md/R12-WP5B-C-0636/en))

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1465-1 – Caractéristiques et critères de protection des radars fonctionnant dans le service de radiorepérage dans la bande de fréquences 3 100-3 700 MHz (Annexe 17 du [Document 5B/636](http://www.itu.int/md/R12-WP5B-C-0636/en))

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1849-01 – Aspects techniques et opérationnels des radars météorologiques au sol (Annexe 18 du [Document 5B/636](http://www.itu.int/md/R12-WP5B-C-0636/en))

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1463-2 – Caractéristiques et critères de protection des radars fonctionnant dans le service de radiorepérage dans la bande de fréquences 1 215-1 400 MHz (Annexe 11 du [Document 5B/475](http://www.itu.int/md/R12-WP5B-C-0475/en))

Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[WAIC] – Définitions, caractéristiques techniques et critères de protection applicables aux systèmes de communication hertzienne entre équipements d'avionique à bord d'un aéronef ([Document 5B/TEMP/301](http://www.itu.int/md/R12-WP5B-C-0475/en))

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M.[AMS‑CHAR-24] – Caractéristiques techniques et critères de protection applicables aux systèmes du service mobile aéronautique dans les bandes 22,5-23,6 et 25,25-27,5 GHz ([Document 5B/TEMP/306](http://www.itu.int/md/R12-WP5B-C-0475/en))

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M.[AMS‑CHAR-15GHZ] – Caractéristiques techniques et critères de protection applicables aux systèmes du service mobile aéronautique dans la bande 14,5-15,35 GHz (Document 5B/TEMP/305)

Document de travail en vue d'un avant-projet de nouvelle Recommandation [PEAK FDR] – Rejet en fonction de la fréquence de crête pour les systèmes à impulsions (Annexe 23 du [Document 5B/475](http://www.itu.int/md/R12-WP5B-C-0475/en))

Document de travail en vue d'un avant-projet de nouvelle Recommandation ou de nouveau Rapport UIT-R M.[VDES] – Caractéristiques techniques d'un système d'échange de données en ondes métriques exploité dans les attributions au service mobile maritime dans la bande d'ondes métriques (Annexe 24 du [Document 5B/475](http://www.itu.int/md/R12-WP5B-C-0475/en))

**Groupe de travail 5C**

Document de travail en vue d'un avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R F.[FS DEPLOY] – Scénarios de déploiement pour les systèmes point à point fonctionnant dans le service fixe. (Annexe 2 du [Document 5C/298](http://www.itu.int/md/R12-WP5C-C-0298/en))

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R F.758-5 – Paramètres des systèmes et considérations relatives à la mise au point de critères pour le partage ou la compatibilité entre les systèmes hertziens fixes numériques du service fixe et les systèmes d'autres services ainsi que d'autres sources de brouillage (Annexe 4 du [Document 5C/298](http://www.itu.int/md/R12-WP5C-C-0298/en))

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R F.1777 – Caractéristiques des systèmes numériques de radiodiffusion télévisuelle en extérieur, de reportage d'actualité électronique et de production électronique sur le terrain du service fixe à utiliser pour les études de partage (Annexe 4 du Document [5C/235](http://www.itu.int/md/R12-WP5C-C-0298/en))

**Groupe de travail 5D**

Avant projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1457-11 – Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques de Terre des télécommunications mobiles internationales 2000 (IMT‑2000) (Pièce jointe 5.14 au Document [5D/726](http://www.itu.int/md/R12-WP5D-C-0726/en))

Avant projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1036-4 – Arrangements de fréquences applicables à la mise en oeuvre de la composante de Terre des télécommunications mobiles internationales (IMT) dans les bandes identifiées pour les IMT dans le Règlement des radiocommunications (RR) (Pièce jointe 4.xx au Document [5D/726](http://www.itu.int/md/R12-WP5D-C-0726/en))

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_